



VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Février 2012

DOSSIER N° 5 :

BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

DOSSIER N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

RAPporteur : M. Alain ZIMMERMANN

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2012 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

De plus, en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2012, a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

	BUDGET PRINCIPAL		B.ANNEXE CIMETIERE		BUDGET GENERAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT						
Résultat reporté 2011		2 424 530,20 €		8 954,95 €	0,00 €	2 433 485,15 €
Opérations de l'exercice	25 655 750,20 €	27 264 010,00 €	16 454,95 €	7 500,00 €	25 672 205,15 €	27 271 510,00 €
Opérations d'ordre	834 000,00 €	1 210,00 €			834 000,00 €	1 210,00 €
Virt à la section d'investissement	3 200 000,00 €				3 200 000,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	29 689 750,20 €	29 689 750,20 €	16 454,95 €	16 454,95 €	29 706 205,15 €	29 706 205,15 €
INVESTISSEMENT						
Résultat reporté 2011	524 779,09 €				524 779,09 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	7 018 790,00 €	7 244 651,44 €			7 018 790,00 €	7 244 651,44 €
Reports et restes à réaliser	3 799 411,35 €	65 539,00 €			3 799 411,35 €	65 539,00 €
Opérations d'ordre	1 210,00 €	834 000,00 €			1 210,00 €	834 000,00 €
Virt de la section de fonctionnement		3 200 000,00 €			0,00 €	3 200 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	11 344 190,44 €	11 344 190,44 €	0,00 €	0,00 €	11 344 190,44 €	11 344 190,44 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le débat d'orientations budgétaires tenu le 13 décembre 2011
VU la Commission des Finances du 24 janvier 2012

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

11 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)

Article 1 : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2012 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes,

Article 2 : Approuve et arrête le budget primitif annexe « cimetière » de l'exercice 2012 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET